

**N° de l'ordre du jour : 2003-12-07. Prolongation des marchés de collecte et de traitement des déchets - Avenants**

- M. LASSERRE, rapporteur donne lecture de la délibération.

En vue de mettre en cohérence les prestations de collecte sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes du Grand Parc, un renouvellement globalisé des marchés de collecte et traitement des communes de Buc, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Saint Cyr l'Ecole, Toussus-le-Noble et Viroflay a été envisagé pour le 1<sup>er</sup> Janvier 2003. Or, la procédure d'appel d'offres relative à ce nouveau marché a été annulée par décision du tribunal administratif et une nouvelle consultation doit être lancée. Le démarrage du nouveau marché est donc retardé de 3 mois.

Ainsi, il convient de prévoir des avenants de prolongation jusqu'au 31 Mars 2004 pour les marchés suivants :

- Marché de collecte et d'enlèvement des déchets ménagers et encombrants sur la commune de Buc (marché avec la société NICOLLIN)

Le montant estimatif de cet avenant s'élève à 60 500 € HT, soit environ 12 % du montant global du marché. Il doit donc être présenté pour avis en commission d'appel d'offres.

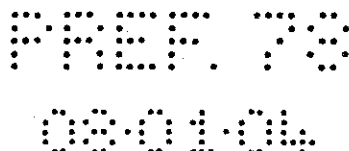
- Lots 1, 2 et 3 du marché de collecte, tri sélectif et propreté sur la commune des Loges-en-Josas soit :

- la collecte et le transport des ordures ménagères, emballages, déchets végétaux, journaux, déchets de restauration et encombrants collectés au porte-à-porte et du verre collecté en apport volontaire (lot 1 avec la société NICOLLIN)
- le tri des emballages (lot 2 avec la société NICOLLIN)
- le compostage des déchets verts, le tri des journaux et le traitement des encombrants (lot 3 avec la société NICOLLIN)

Le montant estimatif total de ces 3 avenants s'élève à 24 400 € HT, soit 20 % du montant global du marché. Il doit donc être présenté pour avis en commission d'appel d'offres.

- Lots 1, 2 et 3 du marché de collecte des déchets ménagers, traitement des divers sous-gisements et fourniture de contenants sur la commune de Saint Cyr l'Ecole soit :

- la collecte des déchets ménagers, encombrants, déchets recyclables, papier et verre (lot 1 avec la société CGEA ONYX)  
Le montant estimatif de cet avenant s'élève à 107 000 € HT, soit moins de 2 % du montant global du marché
- le tri du verre, du papier, des emballages et des encombrants (lot 2 avec la société SARM ONYX)  
Le montant estimatif de cet avenant s'élève à 28 000 € HT, soit moins de 2 % du montant global du marché
- la location et la maintenance des bacs pour les ordures ménagères (lot 3 avec la société CGEA ONYX)  
Le montant estimatif de cet avenant s'élève à 11 000 € HT, soit moins de 2 % du montant global du marché



- Marché de collecte, évacuation et tri sélectif des ordures ménagères et encombrants sur la commune de Toussus-le-Noble (marché avec la société NICOLLIN)

Le montant estimatif de cet avenant s'élève à 23 000 € HT, soit environ 25 % du montant global du marché. Il doit donc être présenté pour avis en commission d'appel d'offres.

- Marché de collecte et évacuation des ordures ménagères, des encombrants et des déchets recyclables (verre, papier, végétaux, emballages) sur la commune de Viroflay (marché avec la société NICOLLIN)

Le montant estimatif de cet avenant s'élève à 104 000 € HT, soit environ 9 % du montant global du marché. Il doit donc être présenté pour avis en commission d'appel d'offres.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le conseil communautaire

1. décide de conclure des avenants de prolongation de marché pour les marchés cités ci-avant
2. donne pouvoir à Monsieur le président ou à son représentant pour signer les avenants à intervenir et tout document s'y rapportant, après avis favorable de la commission d'appel d'offres si nécessaire
3. impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits en fonctionnement au budget de la communauté de communes du Grand Parc au chapitre 011 « charges à caractère général » article 611 « contrats de prestation de service »

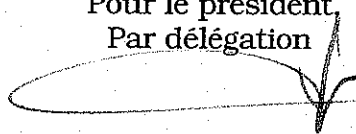
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 22

Suffrages exprimés : 22 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le président  
Par délégation



**Pascal GUEANT**  
Directeur général des services



PREP 70  
000104